

28 décembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DESQUENNE ET GIRAL

(Eurolist)

Par courrier du 27 décembre 2007, la société Dekan (1) (11 A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2007, par suite d'une cession d'actions DESQUENNE ET GIRAL hors marché, les seuils de 50% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société DESQUENNE ET GIRAL et détenir 221 889 actions DESQUENNE ET GIRAL représentant autant de droits de vote, soit 25,62% du capital et 25,59% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par Monsieur Jean-Louis Giral et sa famille.

(2) Sur la base d'un capital composé de 866 229 actions représentant 867 187 droits de vote.